

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 29 novembre 2016

Référence
2016-47

Objet de la délibération
Adhésion au GIP des forêts de Champagne et Bourgogne

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	19	22

Date de la convocation
21/11/2016

Vote
A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2016 et le 29 novembre 2016, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Chaumont, siège social du Syndicat.

Présents : Mmes : Anne-Marie NEDELEC, HENRISSAT Martine, ROSSIGNEUX Yvette, RETOURNARD Bernadette.

MM : EMERAUX Stéphan, GILLET Jacky, COSSON Claude, HASELVANDER Jonathan, GUY Bernard, MAILLOT Denis, ROY Jean-Yves, VOIRIN Patrice, CLOSS Patrice, BOICHOT Jacky, COGNON Didier, LEFEVRE Patrick, MARTINELLI Stéphane, LACROIX Nicolas.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme JOFFROY Marie-France à Nicolas LACROIX, M. Jean-Marie WATREMETZ à Stéphane MARTINELLI

Excusé(s) : Mmes GUILLEMY Christine, LAVOCAT Marie-Claude, MM ANDRE Michel, Pascal BABOUOT, COMBRAY Dominique, MENET Michel, VIARD Patrick.

A été nommé secrétaire : Monsieur CLOSS Patrice

Adhésion au GIP des forêts de Champagne et Bourgogne

VU l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

VU les statuts dudit Syndicat,

CONSIDERANT que l'association du Pays de Chaumont adhère au GIP des forêts de Champagne et Bourgogne.

CONSIDERANT que la création du Syndicat au 1^{er} janvier 2016 a entraîné de facto le transfert des compétences du Pays au Syndicat,

CONSIDERANT le changement juridique de la structure,

SUR PROPOSITION du Président de continuer à y adhérer,

ET APRES en avoir délibéré ;

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée

(Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0)

1° D'adhérer au GIP des forêts de Champagne et Bourgogne

2° Désigne pour représenter le SMPC auprès des instances du GIP :

- Titulaire : Stéphane MARTINELLI
- Suppléant : Patrice CLOSS

Fait et délibéré à l'Hôtel de Ville de Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Stéphane MARTINELLI

*Certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de la présente délibération.*

Reçu à la Préfecture
de la Haute-Marne
Le 12 JAN. 2017

